



# COMMUNE DE BONFOL

## INFORMATIONS A LA POPULATION

### **Sapins de Noël**

En raison de la situation précaire des forêts, le Conseil communal renonce une nouvelle fois à couper des sapins.

Les personnes qui souhaiteraient toutefois installer un sapin de Noël, peuvent l'acheter auprès des entreprises ou magasins qui se fournissent dans les pépinières suisses adaptées à de telles plantations éphémères.

En janvier 2022, les sapins dépourvus de toute décoration pourront être déposés à la déchetterie.

Le Conseil communal remercie la population de sa compréhension.

### **Vente de bois de feu**

Les personnes désirant du bois de feu ou une ramille sont priées de s'annoncer au secrétariat communal jusqu'au 17 janvier 2022. Le prix du bois de feu est fixé à 80 francs le stère, toutes catégories confondues.

### **Méritants**

Pour des raisons sanitaires, la traditionnelle Galette des Rois organisée en début d'année par la Commune de Bonfol, n'aura pas lieu en janvier 2022.

Ainsi, les personnes qui, durant l'année écoulée, ont achevé avec succès une formation professionnelle ou ont obtenu une distinction sportive en se classant dans les trois premiers rangs lors d'une compétition, seront conviées à participer à une cérémonie le dimanche matin 29 mai 2022 lors de la fête de la St-Fromond, ceci dans la mesure des restrictions sanitaires.

Afin de ne oublier personne, les Autorités communales invitent les citoyens et citoyennes ayant obtenu un diplôme ou une distinction sportive, à s'annoncer auprès du Secrétariat communal jusqu'au 10 décembre 2021.

### **Réduction des primes de l'assurance-maladie**

Les requêtes en vue de l'obtention d'une réduction des primes dans l'assurance-maladie pour l'année 2021, devront être adressées à la Caisse de compensation du Canton du Jura jusqu'au 31 décembre 2021 au plus tard. Les formulaires sont à disposition au secrétariat communal.

### **Fermeture du secrétariat communal durant les fêtes**

Durant les fêtes de fin d'année, le secrétariat communal sera fermé du

**vendredi 24 décembre 2021 au vendredi 7 janvier 2022**

En cas d'urgence, une permanence sera assurée par :

- M. F. Gasser, Maire, ☎ N° 079 690 19 06

## **Action 2x Noël - Inscriptions**

Depuis plusieurs années, la Croix-Rouge jurassienne organise l'action 2x Noël.

Cette action a été créée pour venir en aide aux habitants du Canton du Jura qui rencontrent des problèmes tels que, chômage, service social, endettement, retraite insuffisante ou d'autres motifs qui peuvent affecter leur quotidien. De plus, la période difficile que nous vivons actuellement liée à l'épidémie due au Coronavirus rend cette action d'autant plus importante.

A partir du mois de février et jusqu'à la mi-mars, l'association, accompagnée de plusieurs bénévoles, répertorie la marchandise reçue depuis la CRS à Berne puis, la redistribue aux familles qui se sont inscrites.

Il est bon de rappeler que toute personne peut envoyer un colis gratuitement à la CRS à Berne du 24 décembre au 9 janvier en passant par un office de poste qui gère ensuite la prise en charge (alimentation non périssable et produits cosmétiques).

Les inscriptions se font sur un rapport de confiance et cette action est là pour aider les personnes vulnérables. Conformément à la loi sur la protection des données, toutes les coordonnées remises lors des inscriptions, seront détruites à l'issue de cette action.

**Vous connaissez une période difficile et vous souhaitez bénéficier de cette action ou vous souhaitez inscrire un de vos proches avec son accord ? Alors, contactez la Croix-Rouge pour vous inscrire auprès de leur secrétariat au 032/465 84 01 ou encore par mail [k.bohin@croix-rouge-jura.ch](mailto:k.bohin@croix-rouge-jura.ch) et ce, jusqu'au 28 janvier 2022.**

## **ATTENTION ! Capricornes**

Il y a un peu plus d'un an, la présence de capricornes (insectes xylophages) a été constatée dans la charpente d'un bâtiment situé Sur la Place à Bonfol. Désormais, ce sont les immeubles de la gare qui sont touchés.

Une entreprise a procédé au traitement de ces charpentes, afin d'éliminer cet insecte qui se nourrit de bois résineux, provoquant des dégâts énormes au niveau des charpentes et des boiseries.

Au vu de ces constats, les Autorités communales recommandent aux propriétaires situés dans un périmètre de 200 mètres du quartier de la gare, de procéder sans attendre à une vérification de leur charpente. Toutefois, étant donné que cet insecte vole et afin d'éviter toutes mauvaises surprises, un contrôle de toutes les toitures des habitations du village pourrait s'avérer judicieux, ceci afin d'intervenir rapidement, car l'ÉCA-Jura n'est pas en matière, ni sur le traitement assez onéreux de la charpente, ni sur des dégâts éventuels.

## **Gérer ses dépenses au quotidien**

Afin de garder la maîtrise des finances, la Fédération romandes des consommateurs Jura donne des conseils et astuces adaptés à la situation pour maîtriser les dépenses au quotidien.

En cas de besoin, un contact avec un des conseillers de la FRC peut être pris pour l'établissement d'un budget personnalisé au 078 759 92 26 ou par courriel à l'adresse : [budget.jura@frc.ch](mailto:budget.jura@frc.ch).

Le prix de la consultation est de fr. 10.- (guide budget compris).



A l'approche des fêtes de fin d'année et des retrouvailles très nombreuses en cette période, le Conseil communal recommande à la population de faire preuve de beaucoup de prudence face à la pandémie et il souhaite d'ores et déjà à toutes et à tous un joyeux Noël et ses meilleurs vœux pour 2022.

Bonfol, novembre 2021



**Le Conseil communal**